

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 820

19 mars 2016

### SOMMAIRE

Allegro Software Luxembourg .....	39332	PEMSTAR Luxembourg S.à r.l. ....	39321
Allegro Software Luxembourg .....	39330	Phoenix Clean Carbon S.A. ....	39319
BS-Lux Promotion .....	39360	Pocolena S.A. ....	39322
CEP IV Investment 9 S.à r.l. ....	39352	Pra Holdco S.à r.l. ....	39323
Cofimmo S.A. ....	39329	Prolink S.à r.l. ....	39323
Desdan Holding S.A. ....	39329	RDF Constructions S.A. ....	39323
Digital Services XLVI S.à r.l. ....	39330	RDM Investment SCS .....	39324
EDMONT.LU .....	39319	Revada .....	39327
ERE IV (No 7) S.à r.l. ....	39323	Revada .....	39325
Isurus Lux S.A. ....	39339	Revest S.A. ....	39328
Kilmun International S.A. ....	39341	Société d'investissement Afrique Méditerranée	
Kingdom Investments III (TSF) S.à r.l. ....	39340	.....	39323
Kingdom Investments II (TSF) .....	39339	Tabularius S.à r.l. ....	39342
Konzept Peak GP Holding Secs .....	39340	Triz .....	39337
Konzept Peak GP Sàrl .....	39341	TS & CO S.A. ....	39333
Litas S.A. ....	39341	Turban S.A., SPF .....	39335
LM Trust S.A. ....	39342	TVG Invest .....	39338
Lomapost S.A., SPF .....	39342	TVG Invest .....	39338
Optimalux S.à r.l. ....	39314	Viola Software S.A. ....	39330
Pamela Immo S.A. ....	39319	Want Brothers Accounting S.A. ....	39332
Patri Participations Holding .....	39317	Wise Business Accounting S.A. ....	39332
Paulsa S.à r.l. ....	39318		

**Optimalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 202.935.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Eric BOTTREAU, dirigeant de sociétés, né à Loudun (France) le 27 mars 1974, demeurant, 87, Quai Gustave Ador, CH-1207 Genève,

ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 novembre 2015,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique qu'il déclare constituer conformément à la législation en vigueur dans le Grand-Duché du Luxembourg:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte, par l'associé unique des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée à associé unique (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil en management de sociétés filiales, assistance en gestion administrative, sociale, juridique, fiscale, comptables et opérationnelle des sociétés civiles et commerciales du groupe qu'elle sera amené à constituer seule ou avec d'autres sociétés au Luxembourg ou à l'étranger. Accessoirement la gestion de participation dans des sociétés ayant notamment une activité d'investissement en matière immobilière et mobilière.

La société pourra exploiter, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toute activité de prestation de service et de conseil en matière de gestion commerciale, économique, artistique, sportive et culturelle des sociétés civiles et commerciales dans laquelle elle prendra des parts d'intérêts.

**Art. 3.** La dénomination de la société sera «OPTIMALUX.»

**Art. 4.** Le siège social est fixé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux luxembourgeois.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€12.500,-), représenté par mille deux cents (1.250) parts sociales de dix euros (€10,-) chacune.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Le gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échoit, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

**Art. 15.** Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des voix admises au vote.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra dans la commune du siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro-rata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêté par le comparant, les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme par le comparant ainsi que suit:

Mr Eric BOTTREAU .....	1.250 parts sociales
Total des parts sociales .....	1.250 parts sociales

La totalité des parts sociale constitutives du capital social a été intégralement libérée par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (€1.100,-).

### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique précité a pris les décisions suivantes:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric BOTTREAU, dirigeant de sociétés, né à Loudun (France) le 27 mars 1974, demeurant, 87, Quai Gustave Ador, CH-1207 Genève.

Le gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

- Le siège social de la Société est établi à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 décembre 2015. Relation: ILAC/2015/41211. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005927/171.

(160005186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

### **Patri Participations Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.736.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.821.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de la société à responsabilité limitée "Patri Participations Holding" (la «Société»), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 92.821, constituée suivant acte reçu en date du 18 février 2003 par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C N° 482 du 5 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 6 novembre 2013 par Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C N° 3258 du 20 décembre 2013.

L'Assemblée est présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Alexandre Pel, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Alexandre Pel, prénommé.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que 20.000 parts, représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 35.200.000), et tous les associés de la Société, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

Réduction du capital social émis de la Société à concurrence de EUR 2.464.000 (deux millions quatre cent soixante-quatre mille euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 35.200.000 (trente-cinq millions deux cent mille euros) à EUR 32.736.000 (trente-deux millions sept cent trente-six mille euros), par annulation des 1.400 parts préférentielles entièrement remboursées pour un montant global de EUR 12.281.300,50 (douze millions deux cent quatre-vingt-un mille trois cents euros et cinquante cents); modification afférente du premier paragraphe de l'article 7 des statuts.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société à concurrence de EUR 2.464.000 (deux millions quatre cent soixante-quatre mille euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 35.200.000 (trente-cinq millions deux cent mille euros) à EUR 32.736.000 (trente-deux millions sept cent trente-six mille euros), par annulation des 1.400 parts préférentielles de la Société, sans désignation de valeur nominale, entièrement remboursées pour un montant global de EUR 12.281.300,50 (douze millions deux cent quatre-vingt-un mille trois cents euros et cinquante cents).

Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à 32.736.000 (trente-deux millions sept cent trente-six mille euros) représenté par 18.600 (dix-huit mille six cents) parts sociales ordinaires, sans désignation de valeur nominale.»

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 2.400,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. HOSS, A. PEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016005931/57.

(160005009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Paulsa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9018 Warken, 56, rue Bourschterbach.

R.C.S. Luxembourg B 199.172.

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Le docteur Paul AUGUSTIN, médecin-spécialiste, né à Luxembourg le 28 janvier 1948 (matricule 1948 01 28 136 26), demeurant à L-9018 Warken, 56, rue Bourschterbach;

2) Madame Sabine BECH, directrice, épouse de Monsieur Paul AUGUSTIN, née à Luxembourg le 22 avril 1952 (matr: 1952 04 22 547 66) demeurant à L-9018 Warken, 56, rue Bourschterbach;

Lesquels comparants agissant en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée "PAULSA S.à r.l." avec siège social à L-9018 Warken, 56, rue Bourschterbach

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du en date du 20 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2398 du 6 septembre 2014, sous la forme d'une société civile immobilière et sous la dénomination sociale de S.C.I. SPA ayant adopté sa forme juridique et dénomination actuelle suivant un acte passé par-devant le notaire instrumentaire en date du 15 juillet 2015, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.172.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter en assemblée générale la résolution suivante qu'ils ont pris à l'unanimité:

*Unique résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de 153.900.-€ et de changer l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** „Le capital social est fixé à neuf cent soixante-quatre mille neuf cent euros (964.900.- EUR), représenté par mille (1.000) parts de neuf cent soixante quatre euros et quatre-vingt-dix cents (964,9,- EUR) chacune.»

Cette augmentation de capital a été réalisée par conversion d'une créance des fondateurs envers la société, constituée par les frais d'acquisition de l'immeuble formant le capital de la société au montant de 153.900.-€, se trouvant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

Est intervenue ensuite aux présentes la société anonyme BPH, avec siège social à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.770,

constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 février 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 786 du 04 mai 2007.

Ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Paul AUGUSTIN prénommé,

Laquelle société déclarant qu'elle a acquis des comparants AUGUSTIN-BECH, prénommés, la totalité des parts de la prédite société à responsabilité limitée PAULSA, ce que les comparants AUGUSTIN-BECH acceptent expressément;

Le prix de cette cession a été réglé entre parties.

ACCEPTATION DES CESSIONS DE PARTS

Monsieur Paul AUGUSTIN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société PAULSA déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

La société précitée BPH est donc seul porteur de parts de la société à responsabilité limitée PAULSA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close.

*Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paul AUGUSTIN, Sabine BECH, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 18 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22100. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur (signé):* Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005933/65.

(160004591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Phoenix Clean Carbon S.A., Société Anonyme,  
(anc. EDMONT.LU).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.078.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 21 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 08 janvier 2015.

Maître Marc LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2016005940/13.

(160004866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Pamela Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.378.

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PAMELA IMMO S.A." (numéro d'identité 1993 22 02 703), avec siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 43.378, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 5 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 279 du 10 juin 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Edmond SCHROEDER, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 524 du 4 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II. - Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. - Que la société a un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

IV. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Pascal WAGNER, comptable, né à Pétange le 8 février 1966, demeurant professionnellement à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme commissaire-vérificateur la société à responsabilité limitée "SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.à r.l.", avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 77.606.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WAGNER, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1 LAC/2015/41603. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005950/65.

(160004161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---



**PEMSTAR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 64.028.200,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 76.149.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-Les-Bains.

**THERE APPEARED:**

Benchmark Electronics, Inc., a company organized under the laws of the State of Texas, registered under the file number 0058269100, having its principal place of business at 3000 Technology Drive, Angleton, Texas 77515 United States of America (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mr. Alessandro Morini, avvocato, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal dated on December 9, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder, acting on behalf of the appearing party, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the sole shareholder of PEMSTAR Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.149 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, dated April 14<sup>th</sup>, 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 719 dated 30<sup>th</sup> October 2000. The articles of association (the "Articles") of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23<sup>rd</sup> January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 737 dated 26<sup>th</sup> March 2008;

(ii) That the Sole Shareholder has waived any convening notice right and has thus adopted the following resolutions.

*First resolution*

IT IS HEREBY RESOLVED to transfer with immediate effect the registered office of the Company from its current address, 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

As a consequence of the above first resolution, IT IS HEREBY RESOLVED to amend with immediate effect the first sentence of article 5 of the Articles of Association of the Company, which shall then read as follows:

“ **Art. 5.** The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Bertrange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known by the notary by name, surname, quality and residence, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

**A COMPARU:**

Benchmark Electronics, Inc., une société organisée selon les lois du Texas et inscrite sous le numéro 0058269100, ayant son centre d'affaires principal au 3000 Technology Drive, Angleton, Texas 77515 Etats Unis, (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Alessandro Morini, avvocato, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 9 décembre 2015, à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de PEMSTAR Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.149 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hespérange, en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 719 daté du 30 octobre 2000, dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 23 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 737 daté du 26 mars 2008.

(ii) Que l'Associée Unique a renoncé à tout droit de convocation préalable et a partant adopté les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

IL EST DÉCIDÉ de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la première résolution ci-dessus, IL EST DÉCIDÉ de modifier avec effet immédiat la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A. Morini, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. GAC/2015/11313. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005953/88.

(160004631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

#### **Pocolena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 66.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016005957/14.

(160004931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Pra Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ERE IV (No 7) S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 177.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005963/10.

(160004982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Prolink S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SIAM, Société d'investissement Afrique Méditerranée).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 169.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005965/10.

(160004455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**RDF Constructions S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.  
R.C.S. Luxembourg B 166.634.

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RDF CONSTRUCTIONS S.A.", ayant son siège social à L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166.634, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 27 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 682 du 14 mars 2012, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude HOFFMANN, ayant son adresse à Prettingen (le «Président»).

Le Président nomme Monsieur Pascal WAGNER, ayant son adresse professionnelle à Pétange, comme secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit Monsieur Pascal WAGNER, ayant son adresse professionnelle à Pétange, comme scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau»).

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions détenues par eux sont répertoriés sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par le notaire, le Bureau et les mandataires respectifs, resteront jointes à ce procès-verbal.

II. Il apparaît selon la liste de présence l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs de la Société.
- 4.- Nomination du Commissaire-Vérificateur.
- 5.- Divers

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, celle-ci, après discussion et délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de la mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur, Monsieur Claude HOFFMANN, né à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 1960, demeurant à L-7460 Prettingen, rue de la Montagne, 5A.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 jusqu'à 148 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en tant que Commissaire-vérificateur SOCIETE DE CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX S.A., ayant son siège social à L-4761 Pétange, Route de Luxembourg, 59, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 169.165, représentée par son administrateur unique, Monsieur Jean DAMME.

*Pouvoirs*

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau et aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits membres du Bureau et comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HOFFMANN, P. WAGNER, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31114. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016006001/75.

(160004674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**RDM Investment SCS, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 202.927.

—  
STATUTS

*Extrait*

Il résulte d'un contrat de société sous seing privé en date du 17 décembre 2015 (les "Statuts") que la société en commandite spéciale RDM Investment SCSp (la "Société") a été constituée ce même jour.

1. La dénomination de la Société est RDM Investment SCSp.

2. L'objet de la Société est le suivant: "l'acquisition de participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise indépendamment de leur forme, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, en souscrivant, achetant et en échangeant ou de quelque manière que ce soit, des stocks, des parts de capital social ou autres titres, obligations, bons de souscriptions, certificats de dépôt et autres instruments de dette, plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, bonds et tous types d'instruments de dette. Elle peut émettre, par des placements privés seulement, tous types de titre de capital. Elle peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, les recettes de tout emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toutes autres sociétés. Elle peut aussi accorder des garanties, et donner en gage, transférer, grever ou autrement créer et accorder des garanties sur une partie ou la totalité de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, généralement, pour ses propres intérêts et ceux de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu au préalable l'autorisation requise.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens et instruments légaux pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger contre les risques de crédit, de la fluctuation du taux de change et d'intérêts, et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens immobiliers ou meubles, directement ou indirectement, dans l'intérêt ou en rapport avec son objet social."

3. La date de constitution de la Société est le 17 décembre 2015, la Société est établie pour une durée illimitée.

4. L'associé commandité de la Société est RDM GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.804 (l'"Associé Commandité")..

5. Le siège social de la Société est au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Le gérant de la Société est l'Associé Commandité. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, en cas de plusieurs gérants, par la signature d'un seul gérant ou par la signature de toute personne à laquelle le gérant a délégué le pouvoir de signature. Le gérant unique a été nommé le 17 décembre 2015; pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Janvier 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016006002/42.

(160004964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Revada, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 151.365.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "REVADA", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 151.365, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated February 12<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 640 of March 25<sup>th</sup>, 2010.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen and to amend consequently article 2, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "REVADA", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.365, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 12 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 640 du 25 mars 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. BEERENS, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016006007/109.

(160004960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Revada, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 151.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016006008/14.

(160005002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Revest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 79.353.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "REVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 488 du 28 juin 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 79353.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 9 février 2001, publié au Mémorial C numéro 839 du 3 octobre 2001.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31, rue Ste Zithe.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Bernard KLEIN, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31, rue Ste Zithe.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Constatation de la démission de deux administrateurs, d'un administrateur-délégué et du commissaire aux comptes de la société avec décharge et confirmation que la société n'aura plus qu'un administrateur en fonction.

2.- Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts.

3.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les DEUX CENT QUATRE-VINGT (280) actions d'une valeur nominale de TROIS MILLE CENT EUROS (€ 3.100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de HUIT CENT SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (€ 868.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signées par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte les démissions de deux administrateurs, Monsieur Michel BOURKEL, administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Fulvio TETTAMANTI, administrateur et du commissaire aux comptes la société anonyme FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A. et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale constate que la société sera administrée par un seul administrateur déjà nommé et en fonction à savoir Monsieur Guido DALLAFIOR, né le 28 juillet 1976 à Trento (Italie), demeurant à L-2550 Luxembourg, 170, avenue du X Septembre.

Son mandat expirera en 2021.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide le changement des pouvoirs de signature et modifie en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante

« **Art. 4.** La société peut être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé, et engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Le ou les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.



En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michel BOURKEL, Bernard KLEIN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29448. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2016006009/73.

(160004642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Cofimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 193.893.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social de la société le 7 janvier 2016*

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Christian DE VILLE de son mandat d'administrateur-délégué.

Le conseil d'administration décide de coopter en remplacement de Monsieur Christian DE VILLE, Madame Vinciane LOHEST, née le 03.06.1956 à Etterbeek (Belgique) et demeurant 26, rue des Genêts, L-8131 Bridel, en tant qu'administrateur.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à la prochaine Assemblée Générale, lors de sa réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050334/16.

(160008947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.199.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2015*

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L - 1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société "C.T.P.").

Roger Caurla

*Liquidateur*

Référence de publication: 2016050349/14.

(160009349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Digital Services XLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.452.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé et effectif en date du 30 octobre 2015, que l'associé unique de la Société, Rocket Internet SE, a transféré 15.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Asia Internet Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 177038, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

En conséquence, les 15.000 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique Asia Internet Holding S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Digital Services XLVI S.à r.l.

Référence de publication: 2016050352/18.

(16009001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Allegro Software Luxembourg, Société Anonyme,**

**(anc. Viola Software S.A.).**

Siège social: L-8437 Steinfurt, 23, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 167.581.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "VIOLA SOFTWARE S.A.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167.581 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1069 du 26 avril 2012,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Rachel BERNARD, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

- 1.- Modification de la dénomination en Allegro Software Luxembourg.
- 2.- Transfert de siège social au 23, rue de Koerich, L-8437 Steinfurt.
- 3.- Modification de l'exercice social au 31 décembre de chaque année et pour la première fois au 31 décembre 2015.
- 4.- Changement de la date d'assemblée générale annuelle au 1<sup>er</sup> jeudi de juin à 14.00 heures.
- 5.- Révocation immédiate d'un administrateur: TRIAS BUSINESS SOFTWARE SOLUTIONS N.V.
- 6.- Nomination en remplacement au poste d'administrateur de Monsieur Alain Donvil, gérant de société, né le 1<sup>er</sup> avril 1965, demeurant professionnellement au 23, rue de Koerich, L-8437 Steinfurt et fixation de la durée des mandats.
- 7.- Reconduction du mandat de l'administrateur, venu à échéance.
- 8.- Révocation de AUDIT.LU de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 9.- Décision sur la décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes révoqués.
- 10.- Nomination de la société à responsabilité limitée «ATS Consulting S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8410 Steinfurt, 23, rue de Koerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.219, comme nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en Allegro Software Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa du premier article des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Allegro Software Luxembourg» (ci-après, la Société).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 23, rue de Koerich, L-8437 Steinfort et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa. Siège Social.** Le siège social est établi à Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social qui commencera dorénavant le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de la même année. L'exercice social en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2015 se terminera le 31 décembre 2015.

L'article 18 aura donc la teneur suivante:

« **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au 1<sup>er</sup> jeudi de juin à 14.00 heures et de modifier en conséquence le troisième alinéa de l'article 8 des statuts, comme suit:

« **Art. 8. Troisième alinéa.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer de façon immédiate un administrateur savoir TRIAS BUSINESS SOFTWARE SOLUTIONS et de nommer en son remplacement Monsieur Alain DONVIL, gérant de société, né le 1<sup>er</sup> avril 1965, demeurant professionnellement au 23, rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de reconduire, le mandat des administrateurs venu à échéance:

- Monsieur Philippe LOGE, demeurant professionnellement à 3, rue Crollé, B-1380 Lasne.

- NewLink Moravia, s.r.o., ayant son siège social à 2458/15 Zúkalova, CZ-PSC 746 01 Opava.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer de façon immédiate Audit.lu de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société et de nommer en son remplacement «ATS Consulting S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 23, rue de Koerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.219.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. GRUNDHEBER, R. BERNARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006197/101.

(160004322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Allegro Software Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 167.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016006198/14.

(160004328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Wise Business Accounting S.A., Société Anonyme,  
(anc. W.B.A. S.A., Want Brothers Accounting S.A.).**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 146.193.

L'an deux mil quinze, le quinze décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Want Brothers Accounting S.A. en abrégé W.B.A. S.A. avec siège social à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 146193, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1144 du 10 juin 2009 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Want, administrateur, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Queuniez, administrateur, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en Wise Business Accounting S.A., la dénomination en abrégé restant inchangée;

2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;

3. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 310 actions nominatives, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale en Wise Business Accounting S.A. tandis que la dénomination en abrégé W.B.A. S.A. reste inchangée.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, l'article premier des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Wise Business Accounting S.A." en abrégé "W.B.A. S.A."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick Want, Sophie Mathot, Myriam Queuniez, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 16 décembre 2015. 1LAC/2015/40160. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006202/60.

(160004553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**TS & CO S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.149.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TS & CO S.A. (la «société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 28, Place de la Gare, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.149, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2964 du 3 décembre 2011 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2165 du 20 août 2015.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de M. Bernard FRAISSE, président de sociétés, demeurant à F-26500 Bourg les Valence, Les Chanalets,

qui désigne comme secrétaire M. Emmanuel LEBEAU, employé privé, résidant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Olivier BADEL, administrateur de sociétés, demeurant à F-7800 Charmes sur Rhône, 13, chemin de Clairford.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du nombre d'actions de la Société qui passerait de 340 à 3400 tandis que la valeur nominale de chaque action serait réduite de 140 € à 14 €;

2. Modification en conséquence de l'article 5 des statuts;

3. Nomination de quatre nouveaux membres du Conseil d'Administration.

4. Evolution future de la composition du Conseil d'Administration; modification en conséquence de l'article 5 des statuts;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre d'actions composant le capital social de la Société de trois cent quarante (340) actions à trois mille quatre cents (3.400) actions, sans augmentation du capital social, mais en réduisant la valeur nominale de chaque action de cent quarante euros (EUR 140,-) à quatorze euros (EUR 14,-).

La répartition du capital social de la Société reste proportionnellement pareille.

Tous pouvoirs sont donnés à M. Emmanuel LEBEAU, prénommé, afin d'effectuer et de refléter les changements notamment dans le registre des actionnaires.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-sept mille six cents euros (EUR 47.600,-) représenté par trois mille quatre cents (3.400) actions d'une valeur nominale de quatorze euros (EUR 14,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs supplémentaires de catégorie A de la Société, avec effet immédiat:

- M. Bernard MSELLATI, dirigeant de sociétés, né le 21 juillet 1963 à Boulogne-Billancourt (France), domicilié à I-20145 Milan, 37, Via Ippolito Nievo;

- M. Emile MERCIER, dirigeant de sociétés, né à Saint Etienne (France) le 23 mai 1957, domicilié à CH-1009 Vaud-Pully, 17A, Avenue des Cerisiers;

- M. Thibaut FRAISSE, dirigeant de sociétés, né le 22 juin 1987 à Tournon sur Rhône (France), domicilié à Manhattan NY 10019-4723, 550 W 54 FLR 18, APT 1825 (USA);

- Mme Sandie FRAISSE, dirigeante de sociétés, née le 16 mai 1988 à Tournon sur Rhône (France), domicilié à Zurich CH-8050, Eggbühlstrasse 1.

Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale de 2016.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils peuvent être divisés en deux catégories: les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Dans l'hypothèse où des administrateurs A et B ont été nommés et où le nombre des administrateurs de catégorie A viendrait à être inférieur à trois(3), le conseil d'administration sera tenu de convoquer, sans délai, une assemblée générale des actionnaires, à l'effet de statuer sur la nomination en qualité de deux (2) nouveaux administrateurs de catégorie A, à savoir:

- M. Thibaut FRAISSE, actionnaire de TS &CO S.A.,
- Mme Sandie FRAISSE, actionnaire de TS &CO S.A.

Le mandat du président du conseil d'administration prendra fin à l'issue de cette assemblée générale et le conseil se réunira aussitôt pour élire son nouveau président.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. FRAISSE, E. LEBEAU, O. BADEL et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 décembre 2015. 1LAC/2015/40808. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2016006170/91.

(160004349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

**Turban S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.189.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "TURBAN S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 187189, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972 du 28 juillet 2014, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel DE SOUSA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
2. Révocation et décharge à l'administrateur unique ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat respectif;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la société;
5. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par l'administrateur unique de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre de l'administrateur unique résultant de sa gestion de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme “GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A.”, en abrégé “Fiduciaire G.M.S. S.A.”, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68566, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”) de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la “Loi”).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

La Société, en liquidation, est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

#### *Cinquième résolution*

Conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales l'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée “GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.”, en abrégé “G.C.A. S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109939, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. JOURDAN, D. DE SOUSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30059. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;



Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006171/90.

(160003924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Triz, Société Anonyme.**

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 187.458.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «TRIZ» ayant son siège social à L-8362 Grass, 4, Rue de Kleinbettingen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 187.458, avec un capital souscrit de huit cent mille Euros (800.000,- EUR), représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 15 mai 2014, publié au Mémorial C numéro 2069 du 6 août 2014, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission de l'administrateur-unique, et du commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur la société à responsabilité limitée «FISCOGES», ayant son siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, inscrite auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 174051.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte les démissions de l'administrateur-unique et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/12.036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006167/65.

(160004047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**TVG Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.166.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006172/10.

(160004612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**TVG Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.166.

---

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «TVG INVEST» (la Société), dont le siège social est établi à L-1748 Luxembourg, 25, Boulevard Prince Henri, enregistrée sous le numéro B 163 166, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2532 daté du 19 octobre 2011. Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 354 daté du 13 février 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Francine MONIOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire et scrutatrice Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par lui sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, après avoir été signée par le mandataire de la parties comparante et le notaire, restera attachée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les quinze mille huit cents (15.800) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de Pa la Société, sont représentées à la présente assemblée. L'actionnaire unique déclare avoir été informé de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.580.000) à un montant de un million quatre-vingt mille euros (EUR 1.080.000) sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable de chaque action et par remboursement à l'actionnaire unique.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.580.000) à un montant de un million quatre-vingt mille euros (EUR 1.080.000) sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable de chacune des quinze mille huit cents (15.800) actions sans désignation de valeur nominale et par remboursement à l'actionnaire unique.

L'assemblée note par ailleurs que cette réduction se fait conformément aux dispositions de l'article 69 alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million quatre-vingt mille euros (EUR 1.080.000) représenté par quinze mille huit cents (15.800) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, le mandataire de la partie comparante et les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Moniot, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29864. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006173/59.

(160004613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

---

**Isurus Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.330.

*Extrait des résolutions prises en date du 04 Janvier 2016*

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 Avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 Janvier 2016.

ISURUS LUX S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016050507/15.

(160008809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Kingdom Investments II (TSF), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 380.100,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.121.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 décembre 2015*

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.
2. M. Jean-Marc MCLEAN, administrateur de sociétés, né à Port d'Espagne (Trinité et Tobago), le 13 mars 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 11 janvier 2016*

1. M. Vincent COINTEPAS a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.
2. Mme. Yu JIANG, administrateur de sociétés, née à Yunnan (Chine), le 5 août 1982, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérante, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Pours extraits sincères et conformes

*Pour Kingdom Investments II (TSF)*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016050525/21.

(160008323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Kingdom Investments III (TSF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.046.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 décembre 2015*

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.
2. M. Jean-Marc MCLEAN, administrateur de sociétés, né à Port d'Espagne (Trinité et Tobago), le 13 mars 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe A, pour une durée indéterminée.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 11 janvier 2016*

1. M. Vincent COINTEPAS a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.
2. Mme. Yu JIANG, administrateur de sociétés, née à Yunnan (Chine), le 5 août 1982, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérante de classe A, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Pours extraits sincères et conformes

*Pour Kingdom Investments III (TSF) S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016050527/21.

(160008355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Konzepta Peak GP Holding Secs, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 1.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.219.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 décembre 2015, les associés ont décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016050529/17.

(160009294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Konzept Peak GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.155.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 décembre 2015, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016050530/17.

(160009283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Kilmun International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 52.586.

---

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire le 9 novembre 2015*

*Résolutions:*

L'Assemblée prend acte de la démission présentée par Monsieur Patrick Haller, de sa fonction d'Administrateur de catégorie B de la Société.

L'Assemblée décide d'élire, en son remplacement, Madame Audrey Petrini, employée privée, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2017.

L'Assemblée prend acte de la démission présentée par International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société.

L'Assemblée décide d'élire, en son remplacement, la société FCS Services, ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 186.493.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2015.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

KILMUN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016050535/24.

(160008770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Litas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 149.189.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 11 décembre 2015 que la société OCS, Optimum Corporate Services S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.774, ayant son siège social 6, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été nommée, avec effet au 11 décembre 2015, en tant qu'Agent Dépositaire de la Société, en respect de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050565/17.

(160008834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**LM Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.926.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale de la Société que:

a) La démission de Wise Services S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2015 est acceptée;

b) La nomination de Wellspring Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 161.279 ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020, a été ratifiée; et

c) Le mandat de M. Patrice Gallasin en tant qu'administrateur unique de la Société a été renouvelé avec effet au 9 décembre 2015 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016050569/23.

(160008304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Lomapost S.A., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 200.693.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 13 janvier 2016 que Madame Sabrina Colantonio, née le 13 mars 1982 à Thionville (France) et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommée administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021, en remplacement de Monsieur Walter Tocco, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

*Pour Lomapost S.A. S.P.F.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016050570/16.

(160008826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Tabularius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 200.858.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of December.

Before Me Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Appeared

Bregal Unternehmerkapital LP, a limited partnership incorporated in Jersey with Jersey Financial Services Commission registered no: 1967, with registered address at 2<sup>nd</sup> Floor, Windward House, La Route De La Liberation, St Helier, Jersey JE2 3BQ, acting by its general partner, Bregal Unternehmerkapital General Partner Limited, with registered address at 2<sup>nd</sup> Floor, Windward House, La Route De La Liberation, St Helier, Jersey JE2 3BQ, registered with the Jersey Financial Services Commission with number 118208 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Anne MEUROU, employee residing professionally in Strassen by virtue of a proxy given on December 4, 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing person, as represented, is the sole shareholder of Tabularius S.à.r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 19/21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.858 (the Company). The Company has been incorporated on October 9, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of association have not been modified since.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

#### *Agenda*

II. that he takes the following resolutions on the agenda as follows:

1. Creation of various classes of shares namely (i) class A shares (the Class A Shares), (ii) class B shares (the Class B Shares), (iii) class C shares (the Class C Shares), (iv) class D shares (the Class D Shares), (v) class E shares (the Class E Shares), (vi) class F shares (the Class F Shares), (vii) class G shares (the Class G Shares), (viii) class H shares (the Class H Shares), (ix) class I shares (the Class I Shares) and (x) class J shares (the Class J Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Reclassification of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty seven thousand five hundred euro (EUR 187,500.-) by the issuance of (i) seven thousand five hundred (7,500) Ordinary Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, (iii) thirteen thousand (13,000) Class B Shares, (iv) fourteen thousand five hundred (14,500) Class C Shares, (v) twenty-two thousand five hundred (22,500) Class D Shares, (vi) thirteen thousand five hundred (13,500) Class E Shares, (vii) fourteen thousand (14,000) Class F Shares, (viii) twenty-one thousand (21,000) Class G Shares, (ix) twenty-two thousand (22,000) Class H Shares, (x) twenty-three thousand (23,000) Class I Shares and (xi) twenty-four thousand (24,000) Class J Shares having a nominal value of EUR 1.- each and payment of a share premium attached to the Ordinary Shares of the Company amounting to four hundred and thirty thousand euro (EUR 430,000.-)

4. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 3 above;

5. Amendment of the articles 5, 20 and 21 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above changes;

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff or employee of LuFiCo SA to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company;

7. Miscellaneous

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create various classes of shares namely (i) class A shares (the Class A Shares), (ii) class B shares (the Class B Shares), (iii) class C shares (the Class C Shares), (iv) class D shares (the Class D Shares), (v) class E shares (the Class E Shares), (vi) class F shares (the Class F Shares), (vii) class G shares (the Class G Shares), (viii) class H shares (the Class H Shares), (ix) class I shares (the Class I Shares) and (x) class J shares (the Class J Shares) having a nominal value of EUR 1.- each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty seven thousand five hundred euro (EUR 187,500.-) and by the issuance of (i) seven thousand five hundred (7,500) Ordinary Shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, (iii) thirteen thousand (13,000) Class B Shares, (iv) fourteen thousand five hundred (14,500) Class C Shares, (v) twenty-two thousand five hundred (22,500) Class D Shares, (vi) thirteen thousand five hundred (13,500) Class E Shares, (vii) fourteen thousand (14,000) Class F Shares, (viii) twenty-one thousand (21,000) Class G Shares, (ix) twenty-two thousand (22,000) Class H Shares, (x) twenty-three thousand (23,000) Class I Shares and (xi) twenty-four thousand (24,000) Class J Shares having a nominal value of

EUR 1.-each subject to the payment of a share premium attached to the Ordinary Shares of the Company for a global amount of four hundred and thirty thousand euro (EUR 430,000.-)

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for:

(i) seven thousand five hundred (7,500) Ordinary Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred and thirty seven thousand five hundred euro (EUR 437,500.-) from which seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and four hundred and thirty thousand euro (EUR 430,000.-) to the share premium account of the Company;

(ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(iii) thirteen thousand (13,000) Class B Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(iv) fourteen thousand five hundred (14,500) Class C Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500.-) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(v) twenty-two thousand five hundred (22,500) Class D Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(vi) thirteen thousand five hundred (13,500) Class E Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of thirteen thousand five hundred (EUR 13,500.-) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(vii) fourteen thousand (14,000) Class F Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of fourteen thousand euro (EUR 14,000.-) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(viii) twenty-one thousand (21,000) Class G Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-one thousand euro (EUR 21,000.-) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company

(ix) twenty-two thousand (22,000) Class H Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty two thousand euro (EUR 22,000.-) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(x) twenty-three thousand (23,000) Class I Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-three thousand euro (EUR 23,000.-) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(xi) twenty-four thousand (24,000) Class J Shares fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-four thousand euro (EUR 24,000.-) which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

In addition, four hundred and thirty thousand euro (EUR 430,000.-) shall be allocated to the share premium account attached to the Ordinary Shares of the Company.

The aggregate amount six hundred and seventeen thousand five hundred euro (EUR 617,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5, 20 and 21 of the Articles which shall henceforth read as follows:

##### **“ Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is fixed at two hundred thousand euro (EUR 200,000) represented by:

- twenty thousand (20,000) ordinary shares (the Ordinary Shares)
  - twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares),
  - thirteen thousand (13,000) class B shares (the Class B Shares),
  - fourteen thousand five hundred (14,500) class C shares (the Class C Shares),
  - twenty-two thousand five hundred (22,500) class D shares (the Class D Shares),
  - thirteen thousand five hundred (13,500) class E shares (the Class E Shares),
  - fourteen thousand (14,000) class F shares (the Class F Shares),
  - twenty-one thousand (21,000) class G shares (the Class G Shares),
  - twenty-two thousand (22,000) class H shares (the Class H Shares),
  - twenty-three thousand (23,000) class I shares (the Class I Shares),
  - twenty-four thousand (24,000) class J shares (the Class J Shares),
- with a nominal value of one euro (EUR 1) each.



The Class A Shares up to and including the Class J Shares are hereinafter collectively referred to as the Alphabet Shares. The Ordinary Shares and the Alphabet Shares are hereafter together referred to as the Shares and each individually as a Share and have such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 A reduction of share capital through the repurchase of a class of Alphabet Shares may only be made within the respective Class Periods:

- The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of December 8, 2015 and ending no later than on December 31, 2021 (the Class A Period).

- The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than December 31, 2022 (the Class B Period).

- The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on December 31, 2023 (the Class C Period).

- The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on December 31, 2024 (the Class D Period).

- The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than December 31, 2025 (the Class E Period).

- The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than December 31, 2026 (the Class F Period).

- The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than December 31, 2027 (the Class G Period).

- The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on December 31, 2028 (the Class H Period).

- The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on December 31, 2029 (the Class I Period).

- The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on December 31, 2030 (the Class J Period).

Where a class of Alphabet Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Alphabet Shares can be made during a new period (the New Period) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period.

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Alphabet Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Alphabet Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es).

For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Alphabet Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Alphabet Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- Available Liquidities shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- Cancellation Amount shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- Class Period shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- Interim Accounts shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- Interim Account Date shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Alphabet Shares.

- Profit Entitlement shall mean the preferred dividends of the Alphabet Shares.

**“ Art. 20. Allocation of profits.**

20.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

20.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders, in accordance with the following provisions:

- the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 11% of the nominal value of the Ordinary Shares;

- the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 1% of the nominal value of the Class A Shares;

- the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 2% of the nominal value of the Class B Shares;

- the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 3% of the nominal value of the Class C Shares;

- the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 4% of the nominal value of the Class D Shares;

- the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 5% of the nominal value of the Class E Shares;

- the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 6% of the nominal value of the Class F Shares;

- the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 7% of the nominal value of the Class G Shares;

- the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 8% of the nominal value of the Class H Shares;

- the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 9% of the nominal value of the Class I Shares;

- the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 10% of the nominal value of the Class J Shares;

the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.”

**“ Art. 21. Dissolution - Liquidation.**

21.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

21.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

21.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 20.2.”

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff or employee of LuFiCo SA to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

#### *A comparu*

Bregal Unternehmerkapital LP, une société en commandite (limited partnership) constituée à Jersey auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1967, dont le siège social est établi au 2<sup>nd</sup> Floor, Windward House, La Route De La Liberation, St Helier, Jersey JE2 3BQ, agissant par son associé commandité Bregal Unternehmerkapital General Partner Limited, dont le siège social est établi au 2<sup>nd</sup> Floor, Windward House, La Route De La Liberation, St Helier, Jersey JE2 3BQ et immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 118208 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Anne MEUROU, employée, demeurant professionnellement à Strassen en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2015, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant tel que représenté est l'Associé Unique de Tabularius S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 19/21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.858 (la Société). La Société a été constituée le 9 octobre 2015 par acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Création de classes de parts sociales à savoir (i) des parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), (ii) des parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), (iii) des parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), (iv) des parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), (v) des parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), (vi) des parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), (vii) des parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), (viii) des parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), (ix) des parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) et (x) des parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J) ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune;

2. Reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 187.500,-) par l'émission de (i) sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, (iii) treize mille (13.000) Parts Sociales de Classe B, (iv) quatorze mille cinq cents (14.500) Parts Sociales de Classe C, (v) vingt-deux mille cinq cents (22.500) Parts Sociales de Classe D, (vi) treize mille cinq cents (13.500) Parts Sociales de Classe E, (vii) quatorze mille (14.000) Parts Sociales de Classe F, (viii) vingt-et-un mille (21.000) Parts Sociales de Classe G, (ix) vingt-deux mille (22.000) Parts Sociales de Classe H, (x) vingt-trois mille (23.000) Parts Sociales de Classe I et (xi) vingt-quatre (24.000) Parts Sociales de Classe J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et paiement d'une prime d'émission d'un montant global de quatre cent trente mille euro (EUR 430.000,-) attachée aux Parts Sociales Ordinaires;

4. Souscription à et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 3. ci-dessus;

5. Modification des articles 5, 20 et 21 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements ci-dessus;

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de LuFiCo SA de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société;

7. Divers.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer des classes de parts sociales à savoir (i) des parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), (ii) des parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), (iii) des parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), (iv) des parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), (v) des parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), (vi) des parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), (vii) des parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), (viii) des parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), (ix) des parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) et (x) des parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J) ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente, augmente le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euro (EUR 187.500,-) par l'émission de (i) sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, (iii) treize mille (13.000) Parts Sociales de Classe B, (iv) quatorze mille cinq cents (14.500) Parts Sociales de Classe C, (v) vingt-deux mille cinq cents (22.500) Parts Sociales de Classe D, (vi) treize mille cinq cents (13.500) Parts Sociales de Classe E, (vii) quatorze mille (14.000) Parts Sociales de Classe F, (viii) vingt-et-un mille (21.000) Parts Sociales de Classe G, (ix) vingt-deux mille (22.000) Parts Sociales de Classe H, (x) vingt-trois mille (23.000) Parts Sociales de Classe I et (x) vingt-quatre (24.000) Parts Sociales de Classe J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires d'un montant de quatre cent trente mille euro (EUR 430.000,-).

#### *Souscription - Paiement*

Sur ces faits, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales Ordinaires entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent trente-sept mille cinq cents euro (EUR 437.500,-) dont sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société et quatre cent trente mille euro (EUR 430.000,-) au compte prime d'émission de la Société;

(ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(iii) treize mille (13.000) Parts Sociales de Classe B entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de treize mille euro (EUR 13.000,-) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(iv) quatorze mille cinq cents (14.500) Parts Sociales de Classe C entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quatorze mille cinq cents euro (EUR 14.500,-) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(v) vingt-deux mille cinq cents (22.500) Parts Sociales de Classe D entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-deux mille cinq cents euro (EUR 22.500,-) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(vi) treize mille cinq cents (13.500) Parts Sociales de Classe E entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de treize mille cinq cents euro (EUR 13.500,-) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(vii) quatorze mille (14.000) Parts Sociales de Classe F entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quatorze mille euro (EUR 14.000,-) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(viii) vingt-et-un mille (21.000) Parts Sociales de Classe G entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-et-un mille euro (EUR 21.000,-) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(ix) vingt-deux mille (22.000) Parts Sociales de Classe H entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-deux mille euro (EUR 22.000,-) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;

(x) vingt-trois mille (23.000) Parts Sociales de Classe I entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-trois mille euro (EUR 23.000,-) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

(xi) vingt-quatre mille (24.000) Parts Sociales de Classe J entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-quatre mille euro (EUR 24.000,-) qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant total de six cent dix-sept mille cinq cents euro (EUR 617.500,-) est désormais à la libre disposition de la Société preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 20 et 21 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

##### **« Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par:

- vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
  - douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
  - treize mille (13.000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
  - quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
  - vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
  - treize mille cinq cents (13.500) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
  - quatorze mille (14.000) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
  - vingt-et-un mille (21.000) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
  - vingt-deux mille (22.000) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H);
  - vingt-trois mille (23.000) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I); et
  - vingt-quatre mille (24.000) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J),
- ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales des Classes A à J incluses sont ci-après collectivement désignées comme les Parts Sociales Alphabétiques. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Alphabétiques sont ensemble désignées ci-après comme les Parts Sociales ou chacune individuellement comme une Part Sociale et ont les droits et caractéristiques fixés dans les Statuts.

5.2 Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés comme les Associés.

5.3 Les Associés sont autorisés à augmenter ou réduire le capital social de la Société au moyen d'une résolution des Associés adoptée selon la procédure prévue de modification des présents Statuts.

5.4 Une diminution de capital social par le rachat d'une classe de Parts Sociales Alphabétiques ne pourra se faire que dans les Périodes de Classes concernées:

- La période pour les Parts Sociales de Classe A est la période commençant à la date du présent acte du 8 décembre 2015 et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2021 (la Période de Classe A).

- La période pour les Parts Sociales de Classe B est la période commençant le jour suivant la Période de Classe A et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2022 (la Période de Classe B).

- La période pour les Parts Sociales de Classe C est la période commençant le jour suivant la Période de Classe B et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2023 (la Période de Classe C).

- La période pour les Parts Sociales de Classe D est la période commençant le jour suivant la Période de Classe C et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2024 (la Période de Classe D).

- La période pour les Parts Sociales de Classe E est la période commençant le jour suivant la Période de Classe D et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2025 (la Période de Classe E).

- La période pour les Parts Sociales de Classe F est la période commençant le jour suivant la Période de Classe E et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2026 (la Période de Classe F).

- La période pour les Parts Sociales de Classe G est la période commençant le jour suivant la Période de Classe F et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2027 (la Période de Classe G).

- La période pour les Parts Sociales de Classe H est la période commençant le jour suivant la Période de Classe G et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2028 (la Période de Classe H).

- La période pour les Parts Sociales de Classe I est la période commençant le jour suivant la Période de Classe H et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2029 (la Période de Classe I).

- La période pour les Parts Sociales de Classe J est la période commençant le jour suivant la Période de Classe I et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2030 (la Période de Classe J).

Si une classe de Parts Sociales Alphabétiques n'est pas rachetée ni annulée durant la Période de Classe concernée, le rachat et l'annulation de ladite classe de Parts Sociales Alphabétiques pourra se faire durant une nouvelle période (la Nouvelle Période) qui commencera le jour suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, le jour suivant la fin de la Nouvelle Période précédente concernant une autre classe) et prendra fin au plus tard un an après le début de ladite Nouvelle Période.

En tout état de cause, si le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales Alphabétiques a lieu avant le dernier jour de sa Période de Classe concernée (ou, le cas échéant, de la Nouvelle Période), la Période de Classe suivante (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période) commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de ladite classe de Parts Sociales Alphabétiques et prendra fin tel qu'initialement prévu ci-dessus dans les Statuts.

Lors du rachat et de l'annulation d'une (de plusieurs) classe(s) entière(s), le Montant d'Annulation sera dû et exigible à la Société par les Associés proportionnellement à leur participation dans ladite/lesdites classe(s). En tout état de cause, la Société peut remplir ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné dans le paragraphe ci-dessus à conserver sera déterminé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil (tels que ces termes sont définis ci-dessous) librement, de manière raisonnable et dans l'intérêt de la Société. En tout état de cause, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité, le Conseil peut choisir, à sa discrétion, d'incorporer ou non dans son calcul du Montant Disponible, les réserves librement distribuables, en tout ou en partie.

Aux fins des présents Statuts, les termes définis suivants auront la signification ci-dessous:

- Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toutes les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la diminution de capital social et de la diminution de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales Alphabétiques à annuler mais réduit par (i) les pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif, (ii) les sommes à placer en réserves en vertu des dispositions de la Loi ou des présents Statuts, à chaque fois comme mentionné dans les Comptes Intérimaires (en évitant toutefois, tout double comptage), (iii) les dividendes auxquels ont droit les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en vertu des Statuts et (iv) tout Droit au Bénéfices de sorte que:

$$MD = (BN + P + CR) - (L + LR + OD + DB)$$

Avec:

MD = Montant disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la classe de Parts Sociales Alphabétiques à annuler

L = Pertes (incluant les pertes reportées), exprimées en positif

LR = toutes sommes devant être placées dans les réserves conformément aux exigences de la Loi ou des présents Statuts

OD = tout dividende auquel a droit le/les détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires en vertu des présents Statuts

DB = Droit au Bénéfices

Le Montant Disponible doit apparaître dans les Comptes Intérimaires de la Période de Classe concernée et doit être prévu par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité des gérants, par le Conseil de la Société, de bonne foi et en tenant compte de la capacité de la Société à continuer ses activités.

- Liquidités Disponibles signifie (i) les liquidités détenues par la Société (en dehors des liquidités déposées à terme pour une durée dépassant six (6) mois), (ii) les instruments de marché monétaire réalisables, les obligations et notes et toute créance qui selon le Conseil sera payé à la Société à court terme moins tout endettement ou autre dette de la Société payable à moins de six (6) mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires liés à la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les parts sociales, actions, titres ou autre détenus par la Société.

- Montant d'Annulation signifie tout montant ne dépassant pas le Montant Disponible lié à la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que ce Montant d'Annulation ne puisse pas être supérieur aux Liquidités Disponibles liées à ladite Période de Classe (ou Nouvelle Période).

- Période de Classe signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E, la Période de Classe F, la Période de Classe G, la Période de Classe H, la Période de Classe I et la Période de Classe J.

- Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires correspondante.
- Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas de plus de trente (30) jours ni de moins de dix (10) jours la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Alphabétiques correspondante.
- Droit aux Bénéfices signifie le dividende préférentiel des Parts Sociales Alphabétiques.»

**« Art. 20. Affectation des bénéfices.**

20.1 Cinq pourcent (5%) des profits nets déterminés conformément aux dispositions légales applicables seront déduits et alloués à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale atteindra un dixième du capital social nominal de la Société.

20.2 La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par les Associés conformément aux dispositions suivantes:

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires a/ont droit à un dividende égal à 11% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe A a/ont droit à un dividende égal à 1% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe B a/ont droit à un dividende égal à 2% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe C a/ont droit à un dividende égal à 3% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe D a/ont droit à un dividende égal à 4% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe E a/ont droit à un dividende égal à 5% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe F a/ont droit à un dividende égal à 6% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe G a/ont droit à un dividende égal à 7% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe H a/ont droit à un dividende égal à 8% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe I a/ont droit à un dividende égal à 9% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I;
- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe J a/ont droit à un dividende égal à 10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J;

Le solde sera affecté à/aux détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale des Associés.»

**" Art. 21. Dissolution - Liquidation.**

21.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

21.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés conformément aux dispositions légales applicables.

21.3 La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés, qui détermineront leurs pouvoirs et émoluments.

21.4 Tout boni de liquidation sera distribué en accord avec les dispositions de distributions définies par l'Article 20.2."

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de LuFiCo SA afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euro (EUR 2.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. MEUROU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 10 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 39165. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

*Le Receveur* (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002463/518.

(150241102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

**CEP IV Investment 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1683 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 202.758.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of December,

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CEP IV Participations S.à r.l. SICAR, a société à responsabilité limitée qualifying as a société d'investissement en capital à risque, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.185226, having a variable share capital and its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

**Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed between the subscriber and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies of the Company (including to its direct shareholder(s)) and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.



**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name “CEP IV Investment 9 S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

## **Title II. - Share capital, Shares and transfer of shares**

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

All shares issued by the Company are redeemable shares. The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or several shares. The redemption price payable by the Company for each share redeemed (the “Redemption Price”) shall be determined by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers. In any case, the payment of the Redemption Price shall not result in the reduction of the net assets of the Company below the amount of the subscribed share capital of the Company increased by the reserves which may not be distributed under Luxembourg law or by virtue of the present Articles of Association. All subject to the legal provisions in force.

**Art. 7. Premium accounts.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholder(s) may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

**Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## **Title III. - Management**

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by one (hereinafter the “Sole Manager”) or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the “Board of Managers”). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Delegation of power.** The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 15. Meeting of the board of managers.** In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, email, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16. Minutes of the meetings.** The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

**Art. 17. Liability of the managers.** The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

#### **Title IV. - Shareholders' meetings**

**Art. 18. Shareholders' meetings.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Title V. - Accounting year and annual accounts**

**Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Allocation of profits and interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

#### **Title VI. - Liquidation and dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

#### **Title VII. - Applicable law**

**Art. 24. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fifteen.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, CEP IV Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person as Managers of the Company:

- Mr William Cagney, Associate Vice President, born on September 5, 1976 in Limerick, Ireland, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Andrew Howlett-Bolton, Vice President, born on April 16, 1980, in Reading, United Kingdom, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- CEP IV Advisor S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.185280, having a share capital of EUR 12,500 and its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>th</sup> floor, L-1653 Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately 1.500,- EUR.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, in the office of the enacting notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

CEP IV Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois à capital variable, soumise au régime des sociétés d'investissement en capital risque, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B185226 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>e</sup> étage, L-1653 Luxembourg,

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de sociétés que la Société (y compris son (ses) associé(s) direct(s)) et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société a comme dénomination «CEP IV Investment 9 S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise en assemblée générale extraordinaire aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que déterminées par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

## **Titre II. - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'Assemblée des associés, conformément à l'article 18 des statuts.

Toutes les parts sociales émises par la Société sont des parts sociales rachetables. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs parts sociales. Le prix de rachat payable par la Société pour chaque part sociale rachetée (le «Prix de Rachat») sera déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, le conseil de gérance de la Société. Dans tous les cas, le paiement du Prix de Rachat ne devra pas résulter en une réduction de l'actif net de la Société en dessous du montant du capital social souscrit de la Société augmenté des réserves, lesquelles ne pourront pas être distribuées sous la loi luxembourgeoise ou en vertu des présents Statuts. Le tout sous réserve des dispositions légales en vigueur.

**Art. 7. Comptes de prime.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

**Art. 8. Droits des associés.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivision des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément quant à ce transfert, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature unique du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs par mandats spéciaux pour des opérations déterminées à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 15. Réunion du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

**Art. 16. Procès verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

#### **Titre IV. - Assemblée des associés**

**Art. 18. Assemblée des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, ils pourront renoncer à toute formalité de convocation, et celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société exige l'unanimité.

#### **Titre V. - Exercice social et comptes annuels**

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi.

#### **Titre VI. - Liquidation et dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

#### **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP IV Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500). Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

##### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que Gérants de la Société:

- M. William Cagney, Associate Vice Président, né le 5 septembre 1976, à Limerick, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Andrew Howlett-Bolton, Vice Président, né le 16 avril 1980, à Reading, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- CEP IV Advisor S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L- 1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 185280.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- EUR.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date indiquée au début de ce document.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016001920/446.

(160000769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2016.

---

**BS-Lux Promotion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 177.565.

*Cession de parts sous seing privé*

Entre

1) RESIDENCE PROPERTY DEVELOPMENT S.à r.l., ayant son siège social au 8A, boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 128.216,

cédante, d'une part,

et

2) Monsieur Daniel SCHAMMEL, né le 24 janvier 1977 à Ettelbruck, demeurant au 241, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg,

Cessionnaire, d'autre part,

il a été conclu la cession suivante:

la cédante prénommée cède par les présentes au cessionnaire prénommé, qui accepte 50 (cinquante) parts sociales des 50 (cinquante) parts sociales, qu'elle détient dans BS-LUX PROMOTION S.à r.l. ayant son siège social au 47, rue Laduno, L - 9147 Erpeldange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 177.565.

Le prix de cette cession de parts sociales est fixé à 6.250,- (six mille deux cent cinquante) euros pour les 50 (cinquante) parts sociales.

Le prix de cette cession de parts sociales a été réglé entre parties, dont quittance.

Le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachés.

Fait à Erpeldange, le 23 février 2014 en trois exemplaires.

Frank BINGEN

*Gérant*

Référence de publication: 2016051072/29.

(160009897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

---